

## CERTIFICATION EPI – EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

L'Equipier de Première Intervention (EPI), est en mesure d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie lorsqu'il le peut, sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours et évacuer les personnels et publics.

### La formation

La formation EPI, permet d'identifier les risques, de connaître les moyens de secours disponibles et d'intervenir efficacement avec les bons équipements. Elle articule théorie du feu, reconnaissance des lieux et exercices pratiques sur feux réels.

### Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 7 heures ou 3,5 heures (la formation de 7 heures est destinée aux agents de sécurité alors que la formation de 3,5 heures concerne le personnel volontaire ou désigné par l'entreprise), elle est réalisable en intra-entreprise ou en inter-entreprises. La présence est obligatoire sur la totalité de la formation

### Maintien et Actualisation des Compétences

Il est conseillé de recycler la formation tous les 2 ans.

### Objectifs visés

- Identifier les différentes classes de feu et choisir le moyen d'extinction adapté
- Manipuler en toute sécurité les extincteurs et autres dispositifs d'intervention
- Comprendre le rôle et l'utilisation du RIA (Robinet d'Incendie Armé)
- Appliquer les procédures de signalement et de compte rendu après une intervention

### Public concerné

- Toute personne souhaitant se former
- Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation ([hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com))

### Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY.

### Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés à minima 15 jours avant le démarrage de la formation.

### Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 10 personnes maximum

### Pré-requis

- Être majeur
- Compréhension du français oral (et écrit recommandé)

### Objectifs pédagogiques

- Assurer la sécurité des personnes et des biens en cas d'incendie

## Programme

BLOC 1 :	7h	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le feu</li><li>➤ Les agents extincteurs</li><li>➤ Rôle de l'EPI et composition de l'équipe</li><li>➤ La sécurité incendie dans l'établissement</li><li>➤ Pratique</li></ul>
----------	----	---

## Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique remis au candidat).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Déclencheur manuel d'alarme incendie
- Aire de feu et bac à feu écologique

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

## Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis (QMC) ainsi que mise en pratique d'entraînement

## Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation
- QCM de validation

La certification est délivrée lorsque le candidat maîtrise l'ensemble des compétences attendues.  
A l'issue de la formation, le candidat obtient sa carte EPI « Equipier de Première Intervention »

## Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

## Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

## Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont certifiés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

**Tarifs:** Accédez à notre grille tarifaire

**Délais d'accès :** 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

**Contact : par mail à :** [hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com)

**Modalités et conditions d'inscriptions:** Téléchargez notre dossier de candidature

**Conditions générales de vente :** Consultez nos CGV